

## Le massacre de Thiaroye comme enjeu mémoriel entre Paris et Dakar : la réappropriation de la « *dette de sang* » à des fins souverainistes

Antoine Younsi



30 janvier 2025



Le GRIP bénéficie du soutien  
du Service de l'Éducation  
permanente de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture : Fresque murale à Dakar commémorant le massacre de Thiaroye en 1944 – crédit : [Alex Gorzen, Flickr, licence Creative Commons 2.0.](#)

\*\*\*

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité  
Mundo-madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique  
Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org) – [www.grip.org](http://www.grip.org)  
X/Twitter : [@grip\\_org](#) – Facebook : GRIP.1979

# Le massacre de Thiaroye comme enjeu mémoriel entre Paris et Dakar : la réappropriation de la « *dette de sang* » à des fins souverainistes

## Résumé

Cette *note d'analyse* étudie la récente annonce par le Président sénégalais Bassirou Diomaye Faye, à l'occasion de la commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire « *du massacre des tirailleurs sénégalais* » au camp militaire de Thiaroye, de sa volonté de fermer les bases militaires françaises au Sénégal. Cette décision intervient dans un contexte régional où d'autres pays ouest-africains ont demandé le départ des militaires français et la fermeture des bases françaises dans leur pays. Cette étude souligne la façon dont le pouvoir sénégalais profite de la fenêtre offerte par la commémoration pour redéfinir les relations entre le Sénégal et la France, ce qui lui permet d'afficher une posture souverainiste par rapport à des vestiges mémoriels et militaires de la colonisation.

Cette note s'attache d'abord à replacer l'évènement de Thiaroye dans des relations historiques autour de la notion de la « *dette de sang* » militaire éprouvée entre les deux pays. Elle souligne ensuite comment la mise sous silence de l'évènement après les indépendances constitue une forme d'injustice et de persistance de dynamiques coloniales. Cette note explique également la façon dont la France a réutilisé la notion de « *dette de sang* » afin de justifier son retour militaire dans la région. Enfin, elle revient sur le contexte politique qui en 2024 a permis au nouveau Président sénégalais de se réapproprier ce registre mémoriel au service du souverainisme sénégalais.

---

## Abstract

### **The Thiaroye massacre as a memorial issue between Paris and Dakar: reappropriating the « *blood debt* » for sovereigntist purposes**

This note examines the recent announcement by Senegalese President Bassirou Diomaye Faye of his decision to close French military bases in Senegal, during the commemoration of the 80<sup>th</sup> anniversary of the « *massacre of the Senegalese Tirailleurs* » at the Thiaroye military camp. This decision comes in a regional context, where other West African countries have called for the departure of French military personnel and the closure of any bases in their countries. This note highlights the way in which the Senegalese authorities are taking advantage of the window of opportunity offered by the commemoration to redefine relations between Senegal and France, thereby asserting a sovereigntist stance in relation to the memorial and military vestiges of colonisation.

First, this note intends to place the Thiaroye event in the context of historical relations based on the notion of a military « *blood debt* » between the two countries. It then

highlights how the silencing of the event after independence constitutes a form of injustice and the persistence of colonial dynamics. It also explains how France reused the notion of « *blood debt* » to justify its military return to the region. Finally, the note looks back at the political context which, in 2024, enabled Senegal's new president to reappropriate this memorial register in the service of Senegalese sovereignty.

### L'auteur

**Antoine Younsi** est chargé de recherche au sein du GRIP depuis mars 2024. Il termine actuellement son doctorat de relations internationales à l'ULB, qui porte sur les régimes d'actions « contre-terroristes » au Mali.

### Pour citer cette publication

YOUNSI Antoine, « Le massacre de Thiaroye comme enjeu mémoriel entre Paris et Dakar : la réappropriation de la "*dette de sang*" à des fins souverainistes », *note d'analyse du GRIP*, 29 janvier 2025.

## Introduction

Le 1<sup>er</sup> décembre 2024, le Président sénégalais Bassirou Diomaye Faye organise le 80<sup>e</sup> anniversaire « *du massacre des tirailleurs sénégalais* » au camp militaire de Thiaroye, situé dans la banlieue de Dakar. En 1944, des militaires des troupes coloniales, récemment rapatriés d'Europe, y avaient été démobilisés, regroupés, puis mitraillés par l'armée française. Dans le cadre d'entretiens dispensés pour promouvoir cette commémoration, le chef de l'État sénégalais décide de réaffirmer officiellement sa volonté de fermer les bases militaires françaises dans son pays. Longtemps éludée par le pouvoir français, la requalification de l'évènement de Thiaroye en « *massacre* » par Emanuel Macron le jour même dans une lettre qu'il lui a adressée, n'a donc pas empêché cette décision.

Pourtant, au début de la même semaine, Jean-Marie Bockel, l'Envoyé spécial en Afrique du Président français chargé de rencontrer les dirigeants des pays dans l'intention de repenser le dispositif militaire français sur le continent, vient de remettre son rapport à l'Élysée. Malgré les efforts politiques et diplomatiques français et avant que les conclusions de ce rapport ne soient discutées, Bassirou Diomaye Faye justifie son choix en mobilisant un argumentaire souverainiste : « *Combien y a-t-il de soldats sénégalais en France ? Pourquoi faudrait-il des soldats français au Sénégal [...] Cela ne correspond pas à notre conception de la souveraineté et de l'indépendance<sup>1</sup>* ».

Étant donné les récentes expulsions des militaires français au Mali, au Niger et au Burkina Faso, cette décision, sans notification préalable, n'a pas constitué une réelle surprise pour les observateurs. Le Président sénégalais, tout comme son Premier ministre Ousmane Sonko, avaient déjà évoqué cette idée durant la campagne présidentielle. Elle constitue depuis longtemps un pilier de leur rhétorique souverainiste, qui leur permet d'incarner une rupture avec leurs prédécesseurs. Prétextant attendre le résultat des futures élections législatives pour aborder ce sujet avec les représentants français, ils avaient d'ailleurs refusé de recevoir Jean-Marie Bockel lors de sa tournée.

Le 17 novembre, après huit mois à la tête du pays, leur parti politique, le mouvement des *Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité* (PASTEF) remporte ces élections. Fort d'une majorité à l'Assemblée nationale, le chef d'État sénégalais décide toutefois de prendre les devants sur les négociations avec la France et profite de la commémoration d'un symbole colonial pour faire cette annonce, comme

---

<sup>1</sup> FAYE Bassirou Diomaye, « [Il n'y aura bientôt plus de soldats français au Sénégal](#) », propos recueillis par KANE Coumba pour *Le Monde*, 28 novembre 2024.

le fait le ministre des Affaires étrangères tchadien le même jour<sup>2</sup> — sans coordination apparente.

Comment comprendre cette prise de décision ? Certains journaux français d'extrême droite se sont empressés d'y voir le reflet d'un sentiment « *antifrançais* » en Afrique, utilisé comme levier par les dirigeants sénégalais pour accroître leur popularité<sup>3</sup>. Ils soulignent aussi la « *fébrilité dans les cabinets parisiens* », qualifiant la lettre du Président français d'un « *énième acte de repentance* » qui « *ne paye pas*<sup>4</sup> ». À rebours de ces analyses, cette étude montre comment l'articulation du souverainisme mémoriel et militaire défendue par le pouvoir sénégalais ne peut être comprise sans se référer au temps long des relations, souvent asymétriques, avec l'ancienne puissance coloniale. Dans un contexte où les populations ouest-africaines remettent en cause les relations de leur pays avec la France, y compris dans le domaine militaire, c'est précisément parce que la construction mémorielle de Thiaroye permet de symboliser la persistance d'injustices après les indépendances qu'il est mobilisé pour justifier cette décision.

Dans leurs travaux, des politistes et des historien·ne·s se sont attaché·e·s à montrer comment les dirigeant·e·s politiques peuvent utiliser la mémoire collective pour justifier leur politique étrangère. Certain·e·s universitaires ont montré que l'efficacité de ces récits mémoriels dépend des représentations historiques existantes au sein des publics ciblés par ces discours. D'autres soutiennent que la façon dont la mémoire collective officielle d'un pays est « *gouvernée* », c'est-à-dire stabilisée par l'État ou contestée au sein de la société, influence la façon dont les dirigeants politiques sont susceptibles de la mobiliser. L'analyse présentée ici s'ancre dans cette littérature<sup>5</sup> qui défend également que le cadre mémoriel officiel d'un État puisse être renégocié selon des dynamiques transnationales.

Cette note d'analyse avance que la commémoration du « *massacre de Thiaroye* » constitue une fenêtre d'opportunité pour justifier une refonte des relations entre le Sénégal et la France. Cet évènement offre au Président sénégalais une occasion de réinvestir un symbole de la violence et de l'injustice coloniale, mis sous silence tant par ses prédécesseurs que par les héritiers de l'ancienne puissance coloniale. De plus, relier

---

<sup>2</sup> Abderaman Koulamallah déclarait le jour de l'anniversaire de la proclamation de la République du Tchad (28 novembre 1958) : « *Après 66 ans de la proclamation de la République du Tchad, il est temps pour le Tchad d'affirmer sa souveraineté pleine et entière* », cité dans « [“Le Tchad a grandi” et rompt ses accords de défense avec la France](#) », *Jeune Afrique*, 29 novembre 2024.

<sup>3</sup> CUOCO Nicolas, « [Afrique : quels pays ont déjà expulsé la France avant le Tchad et le Sénégal ?](#) », *Le Journal du dimanche*, 29 novembre 2024.

<sup>4</sup> MICHEL Georges, « [La France exit du Tchad : là où Barrot passe, la France dégage !](#) », *Boulevard voltaire*, 29 novembre 2024.

<sup>5</sup> Sur cette littérature voir notamment ROSOUX Valérie, *Les Usages de la mémoire dans les relations internationales: le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruylant, 2021 ; SANGAR Éric, « [L'impact de la fragmentation des mémoires collectives nationales sur la politique étrangère: le cas de la France](#) », *Études internationales*, vol. 50, n° 1, 2019.

la mémoire collective de Thiaroye à la décision de fermer les bases françaises lui permet d'afficher une posture souverainiste vis-à-vis de vestiges mémoriels et militaires de la colonisation, qui représentent, voire perpétuent, des formes de subordinations postcoloniales.

L'analyse revient d'abord sur la façon dont l'évènement de Thiaroye s'insère dans des relations historiques plus larges, faites d'obligations militaires mutuelles et inégales entre le Sénégal et la France, qui s'articulent autour de la notion de la « *dette de sang* » militaire éprouvée entre les deux pays (1). Dans un second temps, elle expose la manière dont cet évènement et sa construction mémorielle ont symbolisé des formes d'injustices durant la période coloniale et après l'indépendance (2). Le texte montre ensuite que la France, en réinvestissant le registre de la « *dette de sang* » pour justifier son retour militaire en Afrique de l'Ouest, a contribué à entretenir des liens entre les enjeux de souverainisme mémoriel et militaire (3). La dernière partie explique qu'en 2024, le contexte politique, tant régional que national, a permis au nouveau président sénégalais de réinvestir ce registre mémoriel afin de revendiquer une souveraineté militaire vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale (4).

## 1. De l'« *impôt* » à la « *dette de sang* » : Thiaroye 1944 dans le temps long des relations coloniales

L'idée selon laquelle le colonialisme occasionne une « *dette* » dans les relations franco-africaines est ancienne. Initialement, elle est d'ailleurs contraire au sens qu'on lui assigne aujourd'hui. Durant la Troisième République, elle a été fondée sur le principe selon lequel, les efforts consentis par la France durant la « *mission civilisatrice* », obligent ses sujets colonisés à lui être redevables. À la veille de la Grande Guerre, Adolphe Messimy, Rapporteur du budget des colonies — et défenseur de la thèse de la « *force noire* » qui consiste à faire du continent africain une réserve d'hommes face au conflit s'annonçant avec l'Allemagne — déclare : « *L'Afrique nous a coûté des monceaux d'or, des milliers de soldats et des flots de sang ; l'or, nous ne songeons pas à lui réclamer, mais les hommes et le sang, elle doit nous le rendre avec usure*<sup>6</sup> ».

Cette guerre a coûté la vie à 30 000 tirailleurs sénégalais — titre qui désigne l'ensemble des soldats des troupes coloniales françaises originaires d'Afrique Subsaharienne. À cette époque, le recrutement est appréhendé par une frange de certaines élites sénégalaises comme le règlement d'un « *un impôt de sang* », susceptible d'ouvrir la voie à un dialogue pour l'obtention de droits civiques et juridiques. Début 1918, la mission de recrutement en Afrique occidentale française menée par Blaise Diagne, premier député noir des quatre communes du Sénégal, contribue à entretenir cet espoir. En

---

<sup>6</sup> Citation tirée de SALETES Jean-Loup, « [Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre et la codification d'un racisme ordinaire](#) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 4, n° 244, 2011.

répétant à ses administrés qu'en versant le même sang, ils obtiendront les mêmes droits, il laisse entendre aux nouvelles recrues qu'après la guerre elles pourront prétendre à l'exemption de l'indigénat et à une dispense de l'impôt<sup>7</sup>.

Durant l'entre-deux-guerres, les relations d'obligations mutuelles entre les tirailleurs et l'État colonial s'institutionnalisent davantage. L'historien Gregory Mann explique que, contrairement à la Première Guerre mondiale, dans laquelle les pratiques d'exemptions accordées aux soldats africains de retour du front sont des privilèges ou des faveurs révocables et non des droits, à partir de 1930 la mise en place d'un système de pension légalise leur statut de créancier vis-à-vis de l'État français. Avant la Seconde Guerre mondiale, les tirailleurs servent à maintenir l'ordre dans l'Empire colonial français. La conscription, qui s'est généralisée en Afrique occidentale française en 1939, entraîne à nouveau une forte contribution des troupes africaines coloniales dans les combats de mai-juin 1940, mais aussi et surtout dans ceux de la Libération. Le rôle clé des colonies africaines à la fin de la guerre conduit l'historien Eric Jennings à avancer la formule selon laquelle, contrairement à la légende gaulliste, *la France libre fut africaine*<sup>8</sup>.

Pourtant, lorsque la victoire sur le régime nazi s'annonce, les dirigeants politiques décident de « *blanchir* » l'armée française. Ces derniers préfèrent que le pays soit officiellement libéré par des résistants des Forces françaises de l'intérieur (FFI). Ils organisent donc la démobilisation des troupes coloniales africaines. Le regroupement des tirailleurs et leur rapatriement à la hâte, sont effectués dans des conditions souvent déplorables, parfois avec violence, générant chez eux un sentiment de manque de reconnaissance. De plus, nombre d'entre eux font partie des 70 000 soldats coloniaux qui ont été faits prisonniers par les Allemands, puis internés dans les *Frontstalags*, ces camps de travail en France occupée. À partir de 1943, ils y avaient été surveillés par des officiers et des fonctionnaires français qui collaborent avec le régime nazi, provoquant un sentiment de trahison à l'égard de geôliers qui, pour certains, avaient été leurs anciens officiers<sup>9</sup>.

À la fin de leur démobilisation, craignant de ne pas percevoir l'entièreté de leur solde et de leurs pécules de captivité auxquels ils pouvaient prétendre, certains d'entre eux refusent d'embarquer dans les bateaux affrétés pour les ramener en Afrique. Le 11 novembre 1944 à Morlaix, la répression de cette insubordination fait une dizaine de blessés. Quelques semaines plus tard, la France réprime dans le sang les revendications de plusieurs dizaines — voire des centaines<sup>10</sup> — de tirailleurs sénégalais, qui ont fait le voyage jusqu'au Sénégal et qui continuent de réclamer leurs dus. Le 1<sup>er</sup> décembre à

---

<sup>7</sup> MICHEL Marc, *Les Africains et la Grande Guerre, L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Karthala, 2003.

<sup>8</sup> JENNINGS Eric, *La France libre fut africaine*, Perrin, 2014.

<sup>9</sup> MABON Armelle, « [La singulière captivité des "indigènes" durant la Seconde Guerre mondiale](#) », dans CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre*, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 79-91.

<sup>10</sup> Sur les événements de Thiaroye, voir MABON Armelle, *Le massacre de Thiaroye 1<sup>er</sup> décembre 1944. Histoire d'un mensonge d'État*, Le Passager Clandestin, 2024.

Thiaroye, ces derniers sont regroupés et mitraillés par l'armée française dans le cadre de ce qui est alors présenté par les dirigeants militaires comme une mutinerie<sup>11</sup>.

La particularité de cet événement relève de plusieurs facteurs. D'abord, elle tient au fait que, face aux revendications légitimes des tirailleurs, les hauts gradés militaires français ont opposé leur volonté de « *faire par surprise une démonstration très importante de force militaire*<sup>12</sup> », qui s'est soldée par une tuerie. Que des officiers fassent exécuter leurs propres hommes, qui plus est par le biais d'autres tirailleurs africains, confère à cette tragédie un degré supplémentaire de singularité. Au-delà de cette injustice, la spécificité de Thiaroye provient du fait qu'il incarne la volonté de préservation du système de domination coloniale. D'une part, parce qu'il s'est déroulé dans une situation où l'administration coloniale redoutait que le retour de ces tirailleurs dans leurs pays d'origine puisse attiser les revendications indépendantistes<sup>13</sup>. D'autre part, parce que, dans une France qui se reconstruit et qui cherche à maintenir une certaine unité, il illustre parfaitement comment cette même administration a réussi à imposer une lecture dépolitisante du souvenir de cet événement, qui a perduré dans le temps.

L'épisode de Thiaroye, en tant que « *métaphore de la violence et de l'injustice coloniale*<sup>14</sup> », aurait pu être mobilisé pour alimenter le registre de la « *dette de sang* » contractée par la France envers ses colonies. Cependant, la trajectoire mémorielle de cet événement a suivi un autre chemin, marqué après l'indépendance par une forme de mise sous silence étatique tant en France qu'au Sénégal.

## 2. La mise sous silence de la mémoire de Thiaroye, un symbole de la persistance de dynamiques coloniales après les indépendances ?

Des historien·ne·s ont étudié les différentes interactions entre les mobilisations du souvenir de Thiaroye et la formalisation de normes mémorielles officielles défendues par les institutions étatiques, tant que France qu'au Sénégal<sup>15</sup>.

Pour l'historien Martin Mourre, le souvenir de Thiaroye a d'abord été une affaire gérée en interne par l'armée française dans la colonie. En effet, en France, ce massacre n'a eu

---

<sup>11</sup> MOURRE Martin, « [La répression de Thiaroye : Décrire les différents degrés de la violence coloniale](#) », *Les Temps Modernes*, n° 693-694, vol.2, 2017

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Cette idée est défendue par plusieurs historiens, voir notamment FARGETTAS Julien, « [La révolte des tirailleurs sénégalais de Thiaroye : Entre reconstructions mémorielles et histoire](#) », *Vingtième siècle*, n° 4, 2006, p. 117-130.

<sup>14</sup> MOURRE Martin, *Thiaroye 1944 : Histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Presses universitaires de Rennes, 2022 ; MABON Armelle, *Le massacre de Thiaroye*, *op. cit.*

<sup>15</sup> MOURRE Martin, *ibid.*

que peu d'écho. Au Sénégal, toutefois, l'émotion qu'il avait générée s'était vite répandue dans les rues dakaroises. Pour que l'affaire ne s'ébruite pas en dehors de la colonie et qu'elle reste dans le giron de la justice militaire, dès le lendemain de la tuerie, les officiers français qui avaient organisé la répression s'attelaient à produire plusieurs rapports pour se blanchir de leurs agissements. Dans ces narrations, ils imputaient la responsabilité des faits aux tirailleurs, auteurs d'une mutinerie qu'il aurait été nécessaire de réprimer. Face aux demandes d'enquêtes exprimées par différents organes et hommes politiques sénégalais, l'armée décidait de produire elle-même l'instruction d'un procès qui s'est finalement déroulé en mars 1944, au tribunal militaire de Dakar. Le verdict du jugement condamnait les vingt-huit tirailleurs, qualifiés de « *meneurs de la rébellion* », à des peines de prison.

En France, selon Mourre, les décisions politiques prises face à cet évènement attestent que la priorité était de prévenir d'autres incidents de ce type dans les autres colonies. À cet effet, deux officiers désignés inspecteurs sont envoyés au Sénégal pour une mission d'enquête. L'un d'entre eux, Louis Mérat, a produit un rapport qui reprend largement les éléments des récits des officiers coloniaux impliqués. À Paris, c'est à partir de ce rapport que la représentation politique des évènements de Thiaroye s'est constituée. En 1947, les derniers prisonniers sont finalement libérés par le Président Vincent Auriol, décision qui acte une forme d'union entre les deux pays. Par après, l'évènement a peu à peu disparu des correspondances administratives de l'État colonial. Il n'est pas mentionné dans les écrits des personnalités qui, comme le général de Gaulle, pouvaient redouter d'exposer leurs propres responsabilités. De ce fait, il a largement été maintenu à l'écart du récit national français<sup>16</sup>.

Dans un article consacré à la mobilisation du souvenir de Thiaroye au Sénégal, Mourre souligne qu'avant l'indépendance, la mémoire de l'évènement s'est peu à peu détachée des acteurs qui l'ont initialement portée, à savoir les tirailleurs et les anciens combattants coloniaux. D'abord parce qu'en 1950, une loi a été votée qui garantit l'égalité des pensions entre anciens combattants français et africains. Ensuite, parce que, jusqu'aux indépendances, les tirailleurs ont largement été mobilisés dans les guerres de décolonisations — faisant d'eux une nouvelle fois un instrument de la domination coloniale. Enfin, parce qu'au Sénégal à partir de la fin des années 1950, le souvenir de Thiaroye est désormais mobilisé par des acteurs nationalistes dans leur lutte pour l'indépendance du pays. C'est notamment le cas lors des mouvements de contestation au référendum de 1958 initié par Charles de Gaulle, qui porte sur le rattachement du Sénégal à la Communauté française<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> MOURRE Martin, « [L'Armée, la haute fonction publique et le massacre de Thiaroye en 1944 au Sénégal: Bureaucratie impériale et petits meurtres entre amis](#) », *French Politics, Culture & Society*, vol. 40, 2022, p. 107-127.

<sup>17</sup> MOURRE Martin, « [Mobiliser le passé au au temps de l'indépendance. le cas du Sénégal, 1958-1980](#) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2015, vol. 2, n° 117-112, 2015. p. 24-30.

En 1960 le pays devient indépendant. Trois ans plus tard, le président Léopold Sédar Senghor réprime sévèrement des manifestations organisées à la suite des soupçons de fraudes aux élections législative et présidentielle. Le Parti africain de l'Indépendance dresse alors une analogie entre cette répression et celle de Thiaroye, faisant de ce souvenir un symbole de l'opposition au pouvoir sénégalais. Pourtant, dès 1944, Léopold Sédar Senghor, lui-même ancien prisonnier de la Seconde Guerre mondiale, avait consacré un poème aux tirailleurs mort à Thiaroye. À la fois chantre de la négritude et francophile, malgré ses positionnements ambigus, une fois élu député puis président, ses accointances avec les dirigeants français coïncident avec son choix de ne plus commémorer officiellement cet évènement.

S'il jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, il y a globalement un silence au sommet de l'État et dans les actions diplomatiques, le souvenir de Thiaroye est entretenu dans la population sénégalaise de façon marginale, mais permanente à travers le mouvement étudiant et dans le domaine culturel. À la fin des années 1980, le succès du film *Camp de Thiaroye* revivifie cette mémoire. Largement financé par l'État sénégalais, désormais dirigé par Abdou Diouf, ce film marque d'ailleurs une nouvelle forme d'implication étatique, plus indirecte, dans la politique mémorielle relative à cet évènement, qui demeure cependant officiellement peu revendicative à l'égard de la France<sup>18</sup>.

L'élection à la présidence du Sénégal d'Abdoulaye Wade en 2000 insuffle un nouvel élan à la mémoire coloniale du pays, notamment à celles des tirailleurs et aux évènements de Thiaroye. En 2004, ce dernier prend des mesures symboliques en instituant une Journée des tirailleurs le 23 août (date de la libération de la Provence) et en faisant du cimetière de Thiaroye un cimetière national. Il insiste également pour que l'histoire de Thiaroye et celle des tirailleurs soient davantage intégrées aux programmes scolaires. Toujours selon Martin Mourre, cette politique mémorielle ostentatoire et sélective vise à renforcer la cohésion nationale autour des valeurs du courage, d'honneur, voire de noblesse, traditionnellement assignées aux tirailleurs. Si la partialité de l'historiographie occidentale est critiquée, les représentations qui sont véhiculées font de ces oubliés de l'histoire, des figures héroïsées, laissant transparaître une version idyllique du tirailleur. Alors que Macky Sall était Premier ministre durant la mise en œuvre de cette politique, une fois au pouvoir en 2012, il s'est tenu à l'écart de ces commémorations tout en restant relativement discret sur Thiaroye durant ses deux mandats.

Ces formes de mises sous silence étatiques de la violence de Thiaroye peuvent illustrer la persistance de dynamiques coloniales après l'indépendance du Sénégal. L'interprétation et la mobilisation du souvenir de cet évènement par les dirigeants sénégalais semblent, dans une certaine mesure, avoir continuellement été assujetties à leur volonté de ne pas irriter l'ancienne puissance coloniale. L'implication du tirailleur

---

<sup>18</sup> MOURRE Martin, propos tenus dans le podcast « [4/5 Mémoire ou Histoire ? – Thiaroye, les tirailleurs sacrifiés](#) », RFI, 25 novembre 2024.

dans les deux conflits mondiaux, elle, au contraire, a été glorifiée par ces dirigeants, mais sans pour autant être liée au registre de la « *dette de sang* » contractée par la France.

### 3. La redéfinition française des termes de la « *dette de sang* » à l'ère du « *contre-terrorisme* » au Sahel : une normalisation mémorielle temporaire ?

Le registre de la « *dette de sang* » a pris un nouvel essor lorsque François Hollande a été élu président en 2012 en France. Après sa prise de fonction, le chef de l'État français s'est rendu à Dakar pour sa première visite officielle en Afrique. Désireux d'y présenter sa vision de la normalisation de la politique étrangère française en Afrique et de marquer une rupture vis-à-vis de son prédécesseur Nicolas Sarkozy, il réactualise l'argument de « *dette de sang* » en ces termes : « *La France se souvient qu'en 1914 et en 1940, elle a pu compter sur le concours de nombreux Sénégalais [...] dont le courage a permis à la France d'être ce qu'elle est aujourd'hui [...] Nous ne l'oublierons jamais*<sup>19</sup> ».

Toutefois, c'est sous d'autres latitudes et dans le contexte bien spécifique du « *contre-terrorisme* », que ce registre s'est néanmoins réellement reconstitué. En effet, ce récit a été fréquemment mobilisé par le président français pour légitimer l'intervention militaire française au Mali, puis à partir de 2014 au Sahel. C'est ce qu'illustre le discours qu'il tenait à Bamako le 2 février 2013 : « *Nous nous battons en fraternité [...] parce que moi je n'oublie pas que lorsque la France a été elle-même attaquée, lorsqu'elle cherchait des soutiens [...] qui est venu alors ? C'est l'Afrique, c'est le Mali. Nous payons aujourd'hui notre dette à votre égard*<sup>20</sup> ».

En présentant le retour militaire de la France dans l'une de ses anciennes colonies comme l'acquittement d'une « *dette* » morale et historique envers les tirailleurs africains, François Hollande a certainement voulu se prémunir des critiques de « *néocolonialisme* », qui auraient pu être adressées au redéploiement militaire au Sahel. Surtout, délimiter le « *sang* » de la dette au domaine militaire, tout en prenant soin d'éviter de se prononcer sur la moralité ou les dynamiques propres de la domination coloniale française — y compris en matière de recrutement des troupes coloniales, permettaient de générer une résonance positive et consensuelle au sein des publics français et maliens, voire ouest-africains. En effet, ce cadrage particulier valorise à la fois les histoires ouest-africaines, en tant que sociétés capables de solidarité et de sacrifice,

---

<sup>19</sup> HOLLANDE François, « [Discours devant l'Assemblée nationale](#) », Dakar, 12 octobre 2012.

<sup>20</sup> HOLLANDE François, « [Discours Place de l'Indépendance](#) », Bamako, 2 février 2013.

et l'histoire française, en tant que société qui se dissocie de toute responsabilité dans ce sacrifice et qui, à cette époque, prétend honorer ses dettes<sup>21</sup>.

Les autorités françaises s'attendent alors probablement à ce que le public ouest-africain soit réceptif à ce récit, puisqu'il est structuré autour de la figure du *Tirailleur africain*, un personnage valorisé dans les mémoires nationales de ces pays<sup>22</sup>. La référence à cette « dette » peut sembler d'autant plus légitime que cette notion est utilisée depuis plusieurs décennies par ces mêmes anciens combattants, lorsqu'ils réclament au gouvernement français la revalorisation de leurs retraites militaires, ou par certains de leurs « *légataires émigrés* », qui eux militent pour la régularisation de leur statut administratif en France<sup>23</sup>. Néanmoins, cette sélectivité peut aussi s'expliquer par une forme d'arbitrage opéré par les dirigeants français au regard de considérations de politique intérieure. On peut lire la position française comme une tentative de ne pas heurter la « *nostalgie coloniale* » qui anime encore certaines mouvances politiques à droite comme à gauche de l'échiquier politique français, ainsi qu'une partie de l'élite militaire qui elle demeure traditionnellement hostile à toute reconnaissance d'inconduite ou de crime de la part du corps militaire. Ces derniers disqualifient systématiquement ce qu'ils appellent des injonctions à la « *repentance* » et rappellent non sans malice (et parfois à raison) que les actions des soldats ne sauraient être dissociées des décisions et donc des responsabilités du pouvoir civil.

L'efficacité de ce récit peut être déduite du fait qu'il n'a pas été contesté au sein de l'armée française et qu'il n'a pas non plus provoqué de vifs débats au sein des populations ouest-africaines. De plus, il a été réutilisé à de nombreuses reprises par François Hollande, puis par d'autres dirigeants politiques, notamment Ibrahim Boubacar Keïta et Idriss Déby, les présidents malien et tchadien à l'époque de l'intervention, ou par Emmanuel Macron, son successeur. Toutefois, cette sélectivité mémorielle offre une nouvelle fois la possibilité d'observer la persistance d'une mise sous silence des dynamiques propres à la domination coloniale française. La résurgence de dynamiques, vécues ou désignées comme similaires par certaines franges des populations ouest-africaines, a créé un contexte propice à la critique de ce récit mémoriel et des liens militaires qui en découlaient.

Au Sénégal, dès 2011, les bases prépositionnées militaires françaises sont repensées et refaçonnées pour permettre de déclencher une intervention militaire au Sahel en cas de besoin. Les dirigeants militaires et politiques français reconnaissent publiquement que sans ces bases, en 2013 la France n'aurait pas pu intervenir militairement au Mali selon

---

<sup>21</sup> YOUNSI Antoine, « “Paying a blood debt” or “Liberating Africa”? The postcolonial fragmentation of French political and military memory frames during the Operation Serval in Mali (2013–2014) », dans SANGAR Eric et al. (dir.), *Memory Fragmentation from Below and Beyond the State*, Routledge, 2023.

<sup>22</sup> BAKARI Kamian, *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard. 80 000 combattants maliens au secours de la France (1914-18 et 1939-45)*, Karthala, 2001.

<sup>23</sup> MANN Gregory, *Native sons: West African veterans and France in the twentieth century*, Duke University Press, 2006 ; BAKARI Kamian, *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard*, op.cit.

ces modalités<sup>24</sup>. En 2012, les élections de Macky Sall et de François Hollande en 2012 marquent en effet la restauration d'une relation privilégiée entre les deux pays, y compris en termes militaires. Dès ce moment, les relations diplomatiques entre les deux pays sont aussi marquées par une forme de coordination sur le dossier malien<sup>25</sup>. Ces relations sécuritaires sont restées relativement constantes. En 2017, l'alternance politique en France ne les a pas affectées, puisqu'Emmanuel Macron réaffirmera à plusieurs reprises sa volonté de s'appuyer sur le Sénégal pour maintenir l'engagement français au Sahel.

Au niveau mémoriel, en 2014, pour l'anniversaire des 70 ans de Thiaroye, François Hollande reconnaît pour la première fois publiquement l'implication de la France dans l'« *affreuse tragédie de Thiaroye* ». Toutefois, selon l'historienne Armelle Mabon, la responsabilité française n'est pas entièrement assumée par le chef d'État puisque « *le terme "répression" a[urait] été choisi à dessein pour ne pas évoquer la réalité du massacre commis par l'armée française*<sup>26</sup> ». À Thiaroye, lors de ce discours, c'est également la première fois que ce souvenir est singulièrement et explicitement articulé à l'idée que la France s'acquitte d'une « *dette de sang* » à l'égard des tirailleurs en intervenant militairement au Sahel : « *C'est au nom de la mémoire que je veux dire ici combien la France veut exprimer là encore sa dette [...] La France n'a pas oublié et n'oubliera jamais ce qu'elle doit à l'Afrique. C'est pourquoi elle est présente aujourd'hui, pour lutter contre le terrorisme*<sup>27</sup> ».

Macky Sall présent lors de cette commémoration salue l'initiative de son homologue français. Il fait le choix de ne pas pointer la partialité de la reconnaissance française : « *nous sommes ici sans ressentiment, je voudrais le dire au nom du peuple sénégalais, pour reconnaître et rappeler notre histoire commune afin que vive la mémoire des tirailleurs et qu'elle soit préservée de l'oubli et de l'usure du temps*<sup>28</sup> ». Si cette prise de position ne semble pas être remise en cause au Sénégal, il convient tout de même de souligner que depuis 2012, l'accointance du président sénégalais avec le pouvoir français génère des critiques dans son pays, si bien que ce dernier en arrive à être qualifié localement de « *sous-préfet*<sup>29</sup> ». Principalement portés par une jeunesse

---

<sup>24</sup> GUILLOTEAU Christophe & NAUCHE Philippe, « [Rapport déposé au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'opération Serval au Mali](#) », *Rapports de l'Assemblée nationale n°1288*, 18 juillet 2013.

<sup>25</sup> CHAFFER Tony, « [Les Relations Franco Sénégalaises 2000–2012](#) », *Occasional Paper - South African Foreign Policy and African Drivers Programme*, avril 2013.

<sup>26</sup> MABON Armelle, « [Le massacre de Thiaroye : crime continu de la Françafrique](#) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°157, 2023.

<sup>27</sup> HOLLANDE François, « [Discours et hommage aux tirailleurs sénégalais au cimetière de Thiaroye](#) », Dakar, 30 novembre 2014.

<sup>28</sup> « [Massacre de Thiaroye : avec Macky Sall, François Hollande évoque la "dette de sang" de la France](#) », *Jeune Afrique*, 1<sup>er</sup> décembre 2014.

<sup>29</sup> CESSOU Sabine, « [Un an après les émeutes de Dakar, radioscopie du sentiment antifrçais](#) », *Les blogs du « diplo »*, 8 mars 2022.

citadine paupérisée sans réelles perspectives d'amélioration de vie, les mouvements sociaux qui emmaillent son second mandat dénoncent notamment l'emprise de l'ancienne puissance coloniale sur la classe dirigeante et l'économie du pays<sup>30</sup>. Lorsqu'en 2023 Macky Sall laisse planer le doute sur sa volonté de briguer un troisième mandat — une candidature inconstitutionnelle, la France est également soupçonnée de soutenir le président sortant<sup>31</sup>.

Au niveau régional, à cette même époque, au fur et à mesure que le « *contre-terrorisme* » au Sahel montre ses limites, la sincérité et l'honnêteté de l'engagement militaire français se trouvent de plus en plus ouvertement mises en cause par les opinions publiques africaines. Ce climat de méfiance est entretenu par l'ambiguïté de la stratégie menée par l'ancienne puissance coloniale, notamment : lorsqu'elle s'obstine à définir les termes de la résolution des conflits, qu'elle continue de soutenir de façon indéfectible le régime tchadien, ou qu'en fonction de ses propres intérêts elle adopte des postures divergentes à l'égard des coups d'État dans les pays sahéliers<sup>32</sup>. La politique sécuritaire sahélienne d'Emanuel Macron et le ton avec lequel il s'adresse aux dirigeants africains durant son mandat participent largement à attiser un sentiment de défiance<sup>33</sup>, sur lequel la Russie s'appuie pour développer son influence dans la région.

En réactivant le registre de « *dette de sang* » pour justifier son retour militaire en Afrique de l'Ouest, la France a voulu s'assurer du soutien des pays concernés. En 2024, ce soutien s'est largement étiolé et l'émergence d'une nouvelle génération politique en Afrique de l'Ouest semble avoir été propice à la remise en cause de ce registre mémoriel et des liens militaires qui en découlaient.

#### 4. La commémoration des 80 ans de Thiaroye : une réappropriation mémorielle au service du souverainisme sénégalais

La séquence politique initiée par Bassirou Diomaye Faye en décembre 2024 lors de la commémoration des 80 ans de Thiaroye peut donc aussi être lue comme une forme de réappropriation des termes de la « *dette* » coloniale. Pour bien en rendre compte, il convient toutefois de la replacer dans son contexte politique, tant au niveau régional et national.

---

<sup>30</sup> SYLLA Ndongo Samba, « [Les "cinq coléreuses" secouent le Sénégal](#) », *Le Monde Diplomatique*, 1<sup>er</sup> avril 2021.

<sup>31</sup> « [3e mandat : Macky Sall consulte un juriste français](#) », *Seneweb*, 21 mai 2023.

<sup>32</sup> CHARBONNEAU Bruno *et al.*, « [De la "guerre contre le terrorisme" aux guerres sans fins : la co-production de la violence en Afghanistan, au Mali et au Tchad](#) », *Cultures & Conflits*, n° 123-124, 2022, p. 67-82.

<sup>33</sup> DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, « [Macron ou la catastrophe africaine](#) », *AOC*, 8 février 2024.

Lorsque Bassirou Diomaye Faye arrive au pouvoir en mars 2024, les régimes militaires de Bamako, Ouagadougou et Niamey ont déjà rompu leurs relations militaires avec la France. Ces derniers s'unissent désormais au travers de l'Alliance des États du Sahel (AES), un pacte de défense mutuel en opposition à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont ils annoncent vouloir sortir. Rapidement, le président sénégalais est mandaté par la CEDEAO pour convaincre les dirigeants de ces pays de revenir sur leur décision.

De plus, depuis plusieurs mois, les dirigeants sénégalais sont moins vindicatifs vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale. Une fois au pouvoir, compte tenu du délitement des relations entre la France et les membres de l'AES, ils apparaissent même comme occupant une position médiane et pragmatique à l'égard de Paris. Ils ne revendiquent d'ailleurs plus aussi ouvertement que durant la campagne présidentielle leur volonté de fermer les bases françaises dans leur pays, ce dont les dirigeants français entendent tirer profit<sup>34</sup>.

Dans ce contexte, la relation franco-sénégalaise va se recrisper à l'aune des enjeux mémoriels relatifs à la période coloniale. Aux origines du contentieux, six mois avant la commémoration, l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre, un établissement public sous tutelle du ministère des Armées françaises, attribue la mention « *mort pour la France* » à six tirailleurs tués à Thiaroye. L'ambiguïté d'une telle reconnaissance déclenche de fortes réactions au Sénégal.

D'une part, parce que d'un point de vue sémantique, ces tirailleurs sont morts sous les balles de militaires français et non « *en se sacrifiant au service de la France* », comme le suggère ce titre. D'autre part, parce que, selon l'historienne Armelle Mabon, ce faisant « *le ministère [des Armées françaises] reconnaît qu'il n'y a pas eu de rébellion armée*<sup>35</sup> », tout en continuant à éluder ses propres responsabilités. Ensuite, parce qu'à l'aune du nombre de tirailleurs tués, cette mention légale — qui permet d'octroyer des droits à leurs descendants — uniquement accordée à six d'entre eux est jugée insuffisante. Enfin, parce que cette décision permet aux dirigeants sénégalais de souligner le fait que l'ancienne puissance coloniale continue de monopoliser les modalités de la reconnaissance qu'il convient de porter aux tirailleurs morts à Thiaroye.

C'est d'ailleurs ce que déclare le Premier ministre Ousmane Sonko, lorsqu'en réaction, il avertit que la France ne peut « *ni faire ni conter seule ce bout d'histoire tragique* », ajoutant que ce n'est « *pas à elle de fixer unilatéralement le nombre d'Africains trahis et assassinés après avoir contribué à la sauver, ni le type et la portée de la reconnaissance* ».

---

<sup>34</sup> KANE Coumba, « [Sénégal : face à l'élection de Bassirou Diomaye Faye, la France veut éviter la rupture](#) », *Le Monde*, 2 avril 2024.

<sup>35</sup> MABON Armelle cité dans RIVIERE Claire, « [Massacre de Thiaroye : la France refuse toujours d'acquiescer sa "dette de sang"](#) », *Mediapart*, 1<sup>er</sup> novembre 2024.

*et des réparations qu'ils méritent*<sup>36</sup> ». Peu de temps après, il annonce la création d'un comité pour la commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire du massacre en 1944, marquant sa volonté de se réapproprier les termes de cette reconnaissance.

Le chef d'État sénégalais fait alors de cette commémoration un catalyseur pour proposer un nouveau récit de l'évènement de Thiaroye, mais aussi pour incarner la posture de souveraineté mémorielle qu'il entend défendre vis-à-vis de la France. D'abord, il affirme que le travail de mémoire pour rétablir « *la vérité historique* » vise à s'acquitter « *d'une dette morale* », qu'il se réapproprie en la redirigeant vers les tirailleurs et leurs familles<sup>37</sup>. Ce faisant, il sous-entend que c'est désormais à l'État sénégalais de décider des termes d'une dette, qui résulte autant de ce crime colonial que de sa mise sous silence.

En invitant de nombreux représentants des pays africains à cette commémoration, l'ambition est de régionaliser la réappropriation de ce symbole et les revendications associées. Présent ce jour-là, le Président mauritanien Mohammed Ould Cheikh Ghazouani, qui dirige aussi l'Union africaine, abonde dans son sens. Ce dernier avance que ce souvenir symbolise « *surtout l'inébranlable détermination des Africains à lutter pour leur dignité, leur droit à s'affranchir définitivement de toutes formes de domination face à la détermination des puissances coloniales à préserver et consolider leur autorité*<sup>38</sup> ». Ce faisant, il dresse au passage un parallèle implicite entre l'acte de résistance des tirailleurs et l'horizon d'attente de la commémoration à laquelle il participe.

Dans son discours, le président Bassirou Diomaye Faye explique quant à lui que cette commémoration doit servir à redéfinir les rapports politiques avec l'ancienne puissance coloniale : « *rendre hommage à ces tirailleurs [...] c'est porter leur combat et en faire un levier pour réinventer nos rapports avec nous-mêmes, avec notre histoire, et avec les héritiers de ceux-là qui ont été les auteurs de la tragédie*<sup>39</sup> ». À cette fin, il décide symboliquement que la journée du tirailleur se déroulera dorénavant le 1<sup>er</sup> décembre, date du massacre, et non plus le 23 août, date de la libération de la Provence. Cette réappropriation, en forme de pied de nez à l'ancienne puissance coloniale, va dans le sens des propos qu'il tenait lorsqu'il déclarait concernant le rapport français sur sa présence militaire en Afrique : « *Pourquoi ce doit être à M. Bockel ou à toute autre personne française de décider que, dans tel pays souverain et indépendant, il faudrait*

---

<sup>36</sup> SONKO Ousmane, cité dans « [Massacre de Thiaroye : le Sénégal envisage une nouvelle demande de restitution des archives françaises](#) », *Le Monde*, 16 septembre 2024.

<sup>37</sup> FAYE Bassirou Diomaye, Discours présidentiel tenu à Thiaroye retranscrit à partir de la vidéo « [Commémoration du 80e anniversaire du massacre des tirailleurs sénégalais : Thiaroye 44](#) », *Radio Télévision Sénégalaise*, 1<sup>er</sup> décembre 2024.

<sup>38</sup> GHAZOUANI Ould Cheikh dans la vidéo « [Commémoration du 80e anniversaire](#) », *loc. cit.*

<sup>39</sup> FAYE Bassirou Diomaye, *loc. cit.*

*maintenir 100 soldats ? [...] Il faut inverser les rôles et voir ce que les Français accepteraient ou non<sup>40</sup> ».*

En reliant sa décision de se réappropriier la mémoire des événements de Thiaroye à celle de fermer les bases françaises dans son pays, le Président sénégalais entend certainement faire comprendre aux dirigeants français que le souverainisme militaire qu'il promeut est lié à l'asymétrie de la relation historique dans le domaine, mais aussi à la manière dont la France continue de (se) la remémorer et de la mobiliser. Autrement dit, le fait d'articuler ces deux événements lui permet de revendiquer une posture dans laquelle la souveraineté du Sénégal à disposer de lui-même, y compris en termes militaires, s'applique tout autant sur le domaine des vivants que celui des morts.

## Conclusion

Aujourd'hui encore, les dirigeants politiques et militaires français continuent de nier officiellement le fait que l'interventionnisme militaire ait pu constituer un échec au Sahel<sup>41</sup>. Ils s'évertuent à ne pas remettre en cause publiquement leur stratégie en la matière et préfèrent présenter le rejet de la politique française dans la région, comme un « *ressentiment* » à l'égard des Français, lui-même alimenté par la désinformation des groupes salafistes ou de la Russie. Pourtant des universitaires, des journalistes et des groupes de militant·e·s se sont attaché·e·s à remettre en cause ces idées.

Une étude récente menée par des chercheur·e·s et différents collectifs associatifs montre que ceux-là mêmes qui sont taxés de développer un « *sentiment anti-français* » rejettent l'usage de cette catégorie analytique et préfèrent qualifier leur positionnement de protéiforme et plus axé sur un rejet de la politique française en Afrique<sup>42</sup>. Parallèlement, certain·e·s universitaires défendent l'idée que les interventions menées au nom de la « *guerre contre le terrorisme* » participent de la co-production des violences dans les pays concernés<sup>43</sup>. À ce titre, leurs études confirment que le rejet populaire de la politique française en Afrique peut être fondé. Des chercheur·e·s avancent en effet, que depuis la fin de la période coloniale les modalités de l'interventionnisme français, l'incohérence des soutiens politiques à certains régimes ou des alliances avec certains groupes armés, ont autant alimenté les dynamiques conflictuelles, que la perte de légitimité du pays dans ses anciennes colonies<sup>44</sup>. D'autres

---

<sup>40</sup> FAYE Bassirou Diomaye, « [Il n'y aura bientôt plus de soldats français au Sénégal](#) », *loc. cit.*.

<sup>41</sup> DAHO Grégory & PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine « [De Serval à Barkhane : le bilan confisqué de dix ans d'interventions militaires au Sahel](#) », *The Conversation*, 11 août 2024.

<sup>42</sup> « [De quoi le rejet de la France en Afrique est-il le nom ?](#) », Rapport réalisé par le collectif Tournons la Page (TLP) et le Centre de recherches internationales (CERI) de Science Po Paris, novembre 2024.

<sup>43</sup> DELORI Mathias & OLSSON Christian, *The French War on Terror: A Relational Approach to (Counter)Terrorism*, Taylor & Francis, 2024.

<sup>44</sup> CARAYOL Rémi, *Le Mirage sahélien. La France en guerre en Afrique. Serval, Barkhane et après ?*, La Découverte, 2023 ; BERTRAND Eloïse, CHAFER Tony, STODDARD Ed, « [\(Dis\)utilities of Force in a](#)

soulignent que ces problèmes sont pourtant identifiés depuis des années et qu'ils auraient pu être anticipés par le président français, chef des armées, le poussant à s'interroger sur l'existence d'une volonté d'ignorer publiquement ces constats<sup>45</sup>.

Si aujourd'hui les désirs d'émancipations qui émergent dans les discours politiques nationalistes en Afrique de l'Ouest ne sont pas réductibles à la dénonciation du passé colonial, elles leur restent toutefois souvent intimement liées. Continuer de présenter le continent africain comme un simple réceptacle des manipulations orchestrées par les puissances qui s'opposent à la France, sans reconnaître les effets en retour de son interventionnisme, y compris depuis la période coloniale, s'avère stérile. Avancer que l'argument « *anti-français* » serait uniquement un levier politique pour garantir la popularité des dirigeants africains, sans considérer les dynamiques historiques et politiques qui fondent ce rejet populaire, tant localement que régionalement, l'est tout autant<sup>46</sup>.

C'est ce à quoi s'est essayée cette étude en montrant que bien qu'instrumentalisés par les pouvoirs français et sénégalais, les enjeux d'utilisation de la mémoire coloniale, surtout dans le domaine militaire, sont imbriqués dans la façon dont ces pays se présentent au niveau national, régional, voire international et fabriquent leurs relations bilatérales.

La France devrait pouvoir être capable de porter un regard critique sur son histoire coloniale afin de cheminer vers une relation plus apaisée avec ses anciennes colonies, dans lesquelles des pratiques mémorielles normalisées puissent être co-déterminées. Comme l'explique Diallo Diop, conseiller mémoriel de Bassirou Diomaye Faye pour les dirigeants sénégalais : « *c'est une exigence préalable de toute réconciliation sincère*<sup>47</sup> ». Si elle ne le fait pas, elle continuera de donner du grain à moudre à ceux qui font d'elle la source de tous les maux dans la région depuis l'époque coloniale.

Toutefois, l'utilisation de la mémoire coloniale par le pouvoir sénégalais n'est pas non plus exempte de tout reproche. Leur focalisation sur une vision mythifiée de la figure

---

[Postcolonial Context: Explaining the Strategic Failure of the French-Led Intervention in Mali](#) », *Journal of Intervention and Statebuilding*, vol. 18, n° 3, 2024, p. 286-305. D'autres analyses, pointent le lien qui pourrait exister entre la réactualisation de certains savoir et savoir-faire militaires hérités de la période coloniale et le mécontentement populaire, voir notamment MCCULLOUGH Aoife « [Au Niger, les thèses complotistes ne viennent pas que de Moscou](#) », *Afrique XXI*, 22 mai 2022.

<sup>45</sup> ANTIL Alain et VIRCOULON Thierry, « [Après l'échec sahélien, repenser le logiciel de la politique française en Afrique](#) », *Briefings de l'Ifri*, 10 avril 2024.

<sup>46</sup> BAGAYOKO Niagalé, « Du panafricanisme à la diplomatie d'aubaine », dans BADIE Bertrand & VIDAL Dominique, *L'Heure du Sud. Ou l'invention d'un nouvel ordre mondial*, Les liens qui libèrent, 2024 ; TOUNGOUZ NEVESSIGNSKY Tania, « Social movements against postcolonial France in Mali and Senegal: new, uniform, and only for the youth? », *Conférence de l'Association pour les études africaines en Allemagne*, Université de Bayreuth, 1<sup>er</sup> octobre 2024.

<sup>47</sup> Discours tenu dans l'émission « [Reconnaissance ou repentance ? – Thiaroye, les tirailleurs sacrifiés](#) », *Enquêtes africaines, RFI*, 6 décembre 2024.

des tirailleurs peut laisser transparaître une forme d’opportunisme politique et peut générer d’autres effets pervers, y compris au niveau national. À ce titre, le 21 décembre dernier, Cheikh Oumar Diagne, ministre conseiller de Bassirou Diomaye Faye, crée la polémique en s’exprimant vigoureusement sur la sélectivité mémorielle de son gouvernement. Après avoir qualifié les tirailleurs coloniaux de « *traîtres* » se battant « *pour la France [qui] œuvrait pour exploiter les territoires et dominer les peuples*<sup>48</sup> » — en référence à l’implication des tirailleurs dans la conquête coloniale de l’Afrique et dans la répression des luttes indépendantistes, notamment au Cameroun, à Madagascar, en Algérie ou en Indochine — il est directement limogé par le président sénégalais, preuve de la sensibilité d’un tel sujet.

Concernant la France et ses anciens alliés ouest-africains dans la « *lutte contre le terrorisme* », la dernière séquence politique en date démontre la prégnance d’un conflit d’interprétation relatif aux obligations de reconnaissance qui découlent de leurs relations militaires historiques. Le 7 janvier 2025, durant la conférence des ambassadeurs à Paris, Emmanuel Macron revendique la primauté de la décision du retrait militaire français en Afrique de l’Ouest. Il ajoute que son pays avait eu « *raison* » d’intervenir militairement au Sahel « *contre le terrorisme depuis 2013* » et que certains dirigeants africains, qui ne « *seraient plus à la tête de pays souverains sans le déploiement de l’armée française* », avaient été « *ingrats* » en oubliant de la remercier<sup>49</sup>. Désireux de garder la face vis-à-vis du revers militaire éprouvé par son pays en Afrique de l’Ouest, en avançant ces propos, il crée implicitement une analogie entre ses revendications de reconnaissance et celles défendues par les dirigeants africains concernant l’implication des tirailleurs dans les conflits mondiaux.

Les réponses des dirigeants tchadiens et sénégalais démontrent qu’ils n’entendent pas se laisser déposséder du registre de la « *dette de sang* » et qu’ils continuent de la juger politiquement pertinente pour souligner ce qu’il perçoivent comme la perpétuation d’une posture condescendante de la France à leur égard. Le ministre des Affaires étrangères tchadien déclarait ainsi que : « *les dirigeants français doivent apprendre à respecter le peuple africain et reconnaître la valeur de ses sacrifices. L’Histoire atteste que l’Afrique, y compris le Tchad, a joué un rôle déterminant dans la libération de la France lors des deux guerres mondiales [...] les sacrifices immenses consentis par les soldats africains pour défendre la liberté ont été minimisés, et aucun remerciement digne de ce nom n’a été exprimé [...] En 60 ans de présence [...] la contribution française a souvent été limitée à des intérêts stratégiques propres*<sup>50</sup> ».

---

<sup>48</sup> « [Sénégal: le ministre conseiller Oumar Diagne qualifie les tirailleurs de Thiaroye de «traîtres» et crée la polémique](#) », RFI, 24 décembre 2024.

<sup>49</sup> « [Opérations antidjihadistes au Sahel : « On a oublié de nous dire merci », déplore Emmanuel Macron](#) », Le Monde, 6 janvier 2025.

<sup>50</sup> « [Pourquoi la déclaration du Président Emmanuel Macron fâche en Afrique](#) », BBC News, 7 janvier 2025.

Ousmane Sonko, expliquait de son côté que, contrairement aux propos d’Emmanuel Macron, la souveraineté des États sahéliens avait été fragilisée par les conséquences de l’intervention française en Libye en 2011. Il ajoutait, sur un ton plus vindicatif que : « *si les soldats africains, quelquefois mobilisés de force, maltraités et finalement trahis, ne s’étaient pas déployés lors de la Seconde Guerre mondiale pour défendre la France, celle-ci serait, peut-être aujourd’hui encore, allemande*<sup>51</sup> ».

Certain·e·s observateurs·rices expliquent que la prise de position d’Emanuel Macron a suscité des réactions jusque dans son propre camp politique. Son attitude à l’égard de l’Afrique représenterait depuis longtemps un « casse-tête » pour les diplomates français·e·s en poste sur le continent, qui se plaignent de devoir de gérer les dommages collatéraux de nombreuses de ses sorties<sup>52</sup>. Ceci illustrerait le rôle majeur que se serait attribué l’Élysée dans la conduite de la diplomatie française et de la politique africaine<sup>53</sup>.

Au lendemain des réactions sénégalaise et tchadienne, Jean-Marie Bockel est envoyé dans les médias pour clarifier les propos du président français. S’il émet implicitement des réserves quant à la forme de la déclaration d’Emmanuel Macron, sur le fond, il affirme que « *la France ne peut pas toujours être dans la repentance ou le mea culpa*<sup>54</sup> ». Ceci prouve que les dirigeants français ne sont a priori pas prêts à rompre avec leurs anciennes habitudes et que la démilitarisation des relations franco-sénégalaises restera tributaire de luttes et de débats mémoriels relatifs à la période coloniale.

\*\*\*

---

<sup>51</sup> « [“Sans les Africains, la France serait encore allemande” : Sénégal et Tchad répondent à Macron](#) », *L’infodrome*, 6 janvier 2025.

<sup>52</sup> SOUDAN François, « [Emmanuel Macron : pourquoi les Africains ne lui disent pas merci](#) », *Jeune Afrique*, 20 janvier 2025.

<sup>53</sup> BACQUE Raphaëlle *et al.*, « [Emmanuel Macron, la diplomatie à lui seul](#) », *Le Monde*, 28 décembre 2024.

<sup>54</sup> « [Jean-Marie Bockel : “La France ne peut pas toujours être dans la repentance ou le mea culpa”](#) », *Jeune Afrique*, 13 janvier 2025.



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

## 5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne..

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur [www.grip.org](http://www.grip.org).

Devenez donateur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

**GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**

Avenue des arts, 7-8  
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode  
Tél. : +32 (0) 473 982 820  
Site Internet : [www.grip.org](http://www.grip.org)